

Les règles de jeu du Foot à 8 (quelques rappels)

Loi 1 : les dimensions du terrain sont de 60m x 50m (plus ou moins 2m selon les dimensions du terrain à 11)

Les dimensions du but sont de 6m x 2m

La surface de réparation représente la largeur du terrain sur 13 m de profondeur

Loi 2 : Le ballon est de taille n° 4

Loi 3 : L'équipe se compose de 8 joueurs dont le gardien de but et 3 remplaçants au plus. Ces derniers doivent entrer lors d'un arrêt de jeu à n'importe quel moment de la partie

Loi 4 : **Le port des protèges tibias est obligatoire** ; les joueurs ne doivent porter aucun objet dangereux. La couleur du maillot du gardien de but doit être distincte de celle des joueurs

Loi 5 et 6 : La rencontre est arbitrée de préférence par un jeune (jeune arbitre ou jeune joueur), ou par une personne licenciée connaissant les règles de jeu. Dans tous les cas, un briefing d'avant match en présence des deux éducateurs et de l'arbitre s'avère intéressant pour rappeler les règles essentielles.

Loi 7 : La durée des matches est de 2 fois 25 minutes. Dans tous les cas et de manière réglementaire, le temps de pratique effective ne peut dépasser 50 minutes.

Loi 8 : Lors du coup d'envoi, tous les joueurs se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doivent respecter une distance de 6m. Le ballon doit être joué vers l'avant. Il est possible de marquer directement sur coup d'envoi.

Loi 10 : Un but est marqué lorsque le ballon a franchi entièrement, à terre ou en l'air, la ligne de but.

Loi 11 : De manière identique au football à 11, le hors jeu est signalé à partir de la ligne médiane.

Loi 12 : Toute faute commise dans la surface de réparation est sanctionnée par un coup de pied de réparation.

Loi 13 : Tous les coups francs sont directs et l'adversaire doit respecter une distance de 6m.

Loi 14 : Le coup de pied de réparation est situé à 9m du but. Tous les autres joueurs doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

Loi 15 : Les rentrées de touche sont réalisées à la main à l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Loi 16 : Le coup de pied de but (sortie de but) est exécuté d'un des deux points situés à 9 mètres de la ligne de but, à droite et à gauche du point de réparation.

Loi 17 : le coup de pied de coin (corner) est joué au pied ; l'adversaire doit respecter une distance de 6m.

Autre règle de jeu : Le gardien ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée d'un partenaire ou sur une rentrée de touche effectuée par un partenaire. S'il le fait, il sera sanctionné par un coup franc direct sur la ligne des 13 mètres face au but avec un mur (s'il le décide...) situé à 6m du ballon.

La règle du « coup de pied de pénalité » n'est plus appliquée.